

Tendance et profil de la pauvreté au Sénégal de 1994 à 2006

Djibril Ndoye, Franck Adoho, Prospère Backiny-Yetna, Mariama Fall, Papa Thiecouta
Ndiaye, et Quentin Wodon *

Résumé

L'objectif de cette étude est de présenter des estimations comparables de la pauvreté au Sénégal en utilisant les données des enquêtes ESAM I de 1994-95, ESAM II de 2001-02, et ESPS de 2005/06. L'étude comprend aussi un profil de la pauvreté sur la base des caractéristiques sociodémographiques des ménages. Les estimations reposent sur l'approche du coût des besoins de base qui consiste à estimer la part de la population ou des ménages capables de s'acheter un panier de biens alimentaires de base majoré d'un montant pour les dépenses non alimentaires. Au niveau national, la part des ménages en situation de pauvreté a diminué de 67,9% en 1994/95 à 57,1% en 2001/02, et enfin 50,8 % en 2005/06. Cependant, la pauvreté a diminué davantage en zones urbaines qu'en zones rurales. De fortes différences dans les niveaux de pauvreté sont aussi observées selon les caractéristiques des ménages, dont leur taille, l'éducation de leurs membres et le type d'emploi ou d'occupation exercé.

Mots-clé: Pauvreté, Sénégal.

Classification JEL: I32, D31

* Djibril Ndoye, Mariama Fall, et Papa Thiecouta Ndiaye sont à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. Les autres auteurs sont à la Banque Mondiale. Cette étude a bénéficié de l'apport du Partenariat Belge pour la Réduction de la Pauvreté (Belgian Poverty Reduction Partnership). Les analyses et opinions émises sont celles des auteurs et n'engagent pas la Banque Mondiale, ses Directeurs Exécutifs ou les pays qu'ils représentent.

1. Introduction

Cette étude est consacrée à l'analyse des tendances et du profil de la pauvreté au Sénégal de 1994 à 2006. Le contexte de la période est celui d'une croissance économique soutenue depuis la dévaluation de 1994, mais avec un ralentissement ces dernières années qui montre que certaines fragilités demeurent. Le taux de croissance économique après la dévaluation a été en moyenne de cinq pourcent par an (Graphique 1), sans déficits trop importants des finances publiques et sans problème majeur pour la balance des paiements. Cependant en 2006, la croissance économique n'a été que de 2,1 pourcent et les déficits budgétaire et commercial se sont accrus. Le déficit budgétaire a atteint 3,0 pourcent du PIB en 2005, et 5,8 pourcent en 2006, ce qui a causé des arriérés de paiement vis-à-vis du secteur privé (pour la première fois depuis 1997). Le déficit commercial s'est aussi accru de 6,1 pourcent en 2004 à 7,8 pourcent en 2005 et 9,8 pourcent en 2006. Cette détérioration est due en partie à une forte demande de consommation, en particulier dans le secteur public et à une performance médiocre des exportations. De plus, la montée des prix du pétrole, et plus récemment celle des prix des importations alimentaires a aussi contribué à l'expansion du déficit commercial.

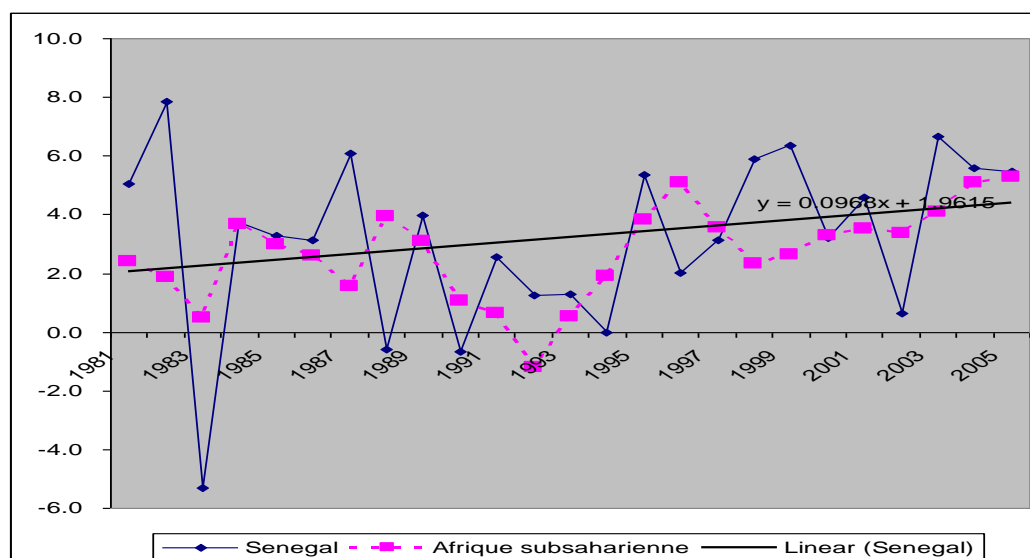
En 2007, le gouvernement a pris une série de mesures pour rétablir les équilibres macroéconomiques et faire face à des difficultés particulières dans certains secteurs dont l'électricité et les exportations chimiques. Le taux de croissance du PIB devrait être de l'ordre de 5 pourcent à nouveau en 2007, et on devrait observer une baisse du déficit budgétaire (voir le tableau 2.1 pour quelques indicateurs macroéconomiques récents). Cependant, la hausse des prix pétroliers et alimentaires rendra la situation difficile avec des pressions inflationnistes et un impact sur le déficit commercial.

Tableau 1: Indicateurs macroéconomiques, Sénégal

	2004	2005	2006	2007 Estimation	2008 Prédiction
Taux de croissance du PIB (%)	5,8	5,3	2,1	5,0	5,4
Déficit budgétaire (% du PIB)	-3,1	-3,0	-5,8	-4,3	-4,7
Taux d'inflation annuel (%)	0,5	1,7	2,1	5,7	3,1
Déficit de la balance commerciale (% du PIB)	-6,1	-7,8	-9,8	-8,1	-11,2
Réserves (mois d'importation)	4,8	4,1	3,7	4,1	4,0

Source : Staff de la Banque Mondiale et du FMI.

Graphique 1: Croissance économique (1995 – 2005)



Source: Banque mondiale et ANSD

Si les perspectives à moyen terme de l'économie restent solides, la croissance n'est pas partagée par tous les secteurs de l'économie et les pressions de la crise des prix sont fortes. La croissance moyenne du PIB pour la période 2008-2010 pourrait être de l'ordre de 5.5 pourcent, ce qui correspondrait au scénario de base du CSLP. Un taux de croissance plus élevé de 7 pourcent est visé dans le cadre de la stratégie de croissance accélérée du pays, et ce taux pourrait peut-être être atteint si des réformes structurelles et des investissements importants d'infrastructures sont réalisés, en particulier dans le domaine de l'énergie et des routes.

A court terme cependant, la santé de l'économie dépendra en partie de la capacité du gouvernement à faire face à la hausse des prix à l'importation, et aux pressions qui se feront sentir pour la mise en œuvre de programmes d'aides aux populations qui sont nécessaires mais peuvent aussi avoir des implications budgétaires importantes. Les difficultés dans le secteur de l'électricité et dans l'industrie chimique devront aussi être solutionnées. Et il est peu probable que la balance commerciale s'améliore rapidement. Un autre problème de fond est que la croissance économique observée au cours de la dernière décennie a été obtenue principalement dans les secteurs du commerce extérieur, des postes et télécommunications, de certains secteurs de l'agriculture (mais avec des hauts et des bas en fonction entre autres des aléas climatiques), de la construction et du secteur immobilier. Ceci signifie que la croissance a été en faveur principalement des zones urbaines, et certains secteurs importants pour les populations davantage pauvres, telles que l'arachide, ont connu des difficultés. Une bonne partie de la population rurale demeure vulnérable.

Dans ce contexte, l'objectif de cette étude est de mettre en évidence non seulement les progrès remarquables enregistrés au Sénégal depuis 1994 dans la lutte contre la pauvreté, mais aussi certaines faiblesses qui demeurent. La prochaine section présente la méthodologie de mesure de la pauvreté utilisée ainsi que les sources de données¹. La troisième section est consacrée à l'analyse des tendances de la pauvreté avec en filigrane la question de savoir si la croissance enregistrée au cours de la période a été bénéfique aux populations pauvres. Afin de contribuer à une meilleure identification des pauvres et donc de contribuer à leur ciblage dans les politiques publiques, la quatrième section traite du profil et des déterminants de la pauvreté en 2006. Une brève conclusion suit.

2. Méthodologie de mesure de la pauvreté

Comme le notent Ravallion (1994) et Coudouel et al. (2002), trois éléments sont requis pour mesurer la pauvreté dans un pays. Il faut tout d'abord choisir un indicateur de bien-être, typiquement compte tenu de données sur la consommation des ménages. Ensuite, il faut sélectionner une ligne de pauvreté à laquelle on va comparer l'indicateur retenu, c'est-à-dire un seuil en dessous duquel un ménage sera considéré comme pauvre. Enfin, il faut sélectionner une mesure de pauvreté afin d'obtenir une estimation agrégée de la pauvreté pour la population dans son ensemble, ou pour différents sous-groupes au sein de cette population. Des différences dans l'estimation de la pauvreté peuvent donc résulter de modifications dans le choix de l'indicateur, du seuil de pauvreté de référence ou de la mesure de pauvreté utilisée. Cette section décrit la méthodologie utilisée pour estimer les mesures de la pauvreté au Sénégal.

2.1. Indicateur du bien-être

Les données servant à l'analyse sont issues de trois enquêtes auprès des ménages réalisées par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)². Ces trois enquêtes sont l'ESAM I et l'ESAM II (ESAM signifie enquête sénégalaise auprès des ménages) dont les travaux de collecte

¹ Pour des analyses récentes sur différents aspects de la pauvreté au Sénégal, voir entre autres Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (2008, 2009), Azam et al. (2007), Boccanfuso et al. (2009), Boccanfuso et Savard (2008), Bussolo et al. (2009), Direction de la Prévision et de la Statistique (2004), Echevin et al. (à paraître), Fofana et al. (2009), Ki et al. (2006), Koopman (2009) et République du Sénégal (2006).

² En réalité l'ANSD a été créée en 2006 et a repris l'essentiel des attributions précédemment dévolues à la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) qui a réalisé ces enquêtes dans le passé.

ont eu lieu respectivement en 1994/1995 et 2001/02, et l'ESPS (enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal) mise en œuvre en 2005/06. Les objectifs des trois enquêtes sont assez proches puisqu'il s'agit de fournir les informations nécessaires à l'évaluation de la pauvreté afin d'apprécier l'impact des politiques publiques sur les populations. Les informations collectées incluent les variables sociodémographiques de base (composition du ménage, santé, éducation et emploi des membres du ménage, caractéristiques du logement), l'accès aux infrastructures de base, la perception de la pauvreté par les ménages et surtout la consommation des ménages. En outre, le questionnaire de 2001/02 avait un important volet sur les migrations alors que celui de 2005/06 a traité de l'anthropométrie des enfants de moins de cinq ans et des questions associatives.

Les trois enquêtes diffèrent sur plusieurs points importants qui ont des conséquences sur la précision des résultats d'ensemble, la construction de l'agrégat de bien-être et sur celui de la ligne de pauvreté. L'ESAM I est une enquête à un seul passage en milieu urbain et à deux passages en milieu rural, qui s'est étalée sur une année entière, de fin mars 1994 à mars 1995, sans compter les dépenses rétrospectives pouvant couvrir les 12 mois précédant le début de l'enquête. Dans l'ESAM II, tous les ménages ont fait l'objet de deux passages, aussi bien en milieu urbain que rural. Le premier passage a débuté en mai 2001 et le deuxième passage en février 2002. Avec l'ESAM II, les dépenses rétrospectives portent sur les quatre mois précédant le premier passage ou les huit mois précédant le deuxième passage. A certains égards, l'ESAM II est plus précise que l'ESAM I, par exemple en ce qui concerne la fréquence des achats alimentaires. Ceci dit, les questions posées lors des deux enquêtes sont fort similaires. Donc, malgré quelques différences, on peut considérer les deux agrégats de consommation comme comparables et appropriés pour une évaluation de la tendance de la pauvreté entre 1994/95 et 2001/02.

Les avantages de l'ESAM II par rapport à l'ESAM I justifient par contre que l'on choisisse l'ESAM II comme base pour la détermination d'un panier alimentaire pour le seuil de pauvreté, comme expliqué par la suite. Quant à l'ESPS (Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal), il s'agit d'une enquête plus légère avec un seul passage. De fait, la nomenclature de consommation des enquêtes ESAM I et ESAM II est beaucoup plus détaillée que celle de l'ESPS. Enfin, le mode de relevé de la consommation alimentaire est différent ; pour les enquêtes ESAM I et II, on a relevé les dépenses factuelles alors que pour celle de 2005/06 on s'est contenté des dépenses habituelles, selon le souvenir qu'en ont les ménages. Il sera donc important de comparer par exemple les évolutions de la consommation entre l'ESAM II et l'ESPS aux données disponibles par ailleurs des comptes nationaux pour voir dans quelle mesure les agrégats de consommation sont comparables. En effet, quant il s'agit d'estimer la valeur de la consommation annuelle, les enquêtes ESAM I et II sont probablement plus précises, sans que l'on puisse savoir a priori s'il y aura surestimation ou sous-estimation de la consommation dans l'enquête ESPS par rapport aux résultats obtenus dans les enquêtes ESAM I et II. D'un autre côté, l'enquête ESAM II de 2001/02 a porté sur un échantillon de près de 6600 ménages contre plus de 13500 ménages pour l'ESPS de 2005/06, et seulement 3300 pour l'ESAM I de 1994/95. En principe donc, les données de l'ESPS permettent donc d'obtenir des informations à un niveau de désagrégation plus fin que ce n'était possible avec les deux autres enquêtes.

L'indicateur retenu au Sénégal pour mesure le bien-être des ménages est un agrégat de consommation³ par équivalent adulte. En ce qui concerne la construction de cet agrégat de consommation, on peut préciser que, malgré le fait que les dépenses sont observées à des moments de l'année parfois différents, aucun ajustement à l'inflation n'a été fait au sein d'une même enquête pour les estimations présentées. Par exemple, pour l'agrégat de consommation de l'ESAM II, toutes les dépenses déclarées par les ménages sont simplement additionnées, sans tenir compte du moment auquel elles ont été effectuées. Ceci peut se justifier du fait que l'inflation a le plus souvent été faible au Sénégal depuis 1996. Le problème potentiel d'ajustement se pose moins pour l'ESAM I (en zones urbaines) et l'ESPS puisque pour ces deux enquêtes, les ménages ne sont interviewés qu'une seule fois.

³ L'agrégat de consommation inclut les dépenses alimentaires et non alimentaires ainsi que l'auto-consommation.

La comparaison de la consommation des ménages issue de plusieurs enquêtes à dates différentes est toujours difficile car a priori on ne sait jamais si c'est celle qui donne la valeur la plus élevée qui la surestime ou si c'est celle qui produit la valeur la plus faible qui la sous-estime. Dans notre cas, les résultats des deux premières enquêtes étant publiés et jugés cohérents vis-à-vis des comptes nationaux et en termes de comparabilité entre l'ESAM II et l'ESAM I, on les considère comme une donnée. Il importe surtout de comparer les données de l'ESPS à celles de l'ESAM I et II, en espérant que les ordres de grandeur de la consommation des ménages soient adéquats.

Un examen de la distribution des données de consommation dans l'ESPS montre qu'il y a un nombre élevé de valeurs aberrantes sur certaines rubriques de dépenses. Afin de parvenir à des agrégats comparables avec les enquêtes antérieures, une série de corrections de ces valeurs a été faite. La première a consisté à corriger des valeurs locatives anormalement faibles. Les loyers d'un montant annuel inférieur à 15000 FCFA ont été considérés comme mal déclarés et remplacés par un loyer imputé (voir plus loin) ; 38 ménages ont ainsi été corrigés. Ensuite, l'essentiel des corrections a porté sur les valeurs anormalement grandes. Ces corrections sont effectuées à partir des coefficients budgétaires⁴ des rubriques de consommation. Pour un ménage, une valeur de consommation anormalement grande est celle dont le coefficient budgétaire est supérieur à la moyenne du coefficient budgétaire plus deux fois son écart-type (la moyenne et l'écart-type sont calculés par strate⁵ et par niveau d'instruction⁶). Pour les dépenses tombant dans cette catégorie, elles sont remplacées par une valeur imputée égale au total de la dépense du ménage multiplié par le coefficient budgétaire médian (calculé par strate et par niveau d'instruction). Il faut préciser que certaines rubriques dont la dispersion de la distribution se justifie n'ont pas été corrigées (logement et dépenses de transports à l'étranger).

Les données des fichiers ainsi corrigées ont permis de construire un indicateur de mesure de bien-être qui est notre agrégat de consommation finale par équivalent-adulte. Cet agrégat inclut les dépenses et l'autoconsommation alimentaires; la valeur d'acquisition des biens et services non alimentaires et la valeur imputée du logement pour les ménages propriétaires ou logés gratuitement par un tiers. Comme on l'a signalé, un loyer fictif a été également imputé aux ménages qui avaient déclaré une valeur locative trop faible (moins de 15000 FCFA par an) et aux ménages locataires ayant omis de déclarer leur loyer. Deux observations sont faites sur cet agrégat. Premièrement par rapport au questionnaire, les dépenses de construction, de transfert et les impôts n'ont pas été pris en compte dans l'agrégat, car il s'agit de dépenses du ménage mais pas de consommation. Deuxièmement, on n'a pas été en mesure de calculer la valeur d'usage des biens durables, le questionnaire ne le permet pas et de plus, elle n'a pas été calculée pour 2001/02 et 1994/95 non plus. Notre agrégat, calculé au niveau du ménage est ensuite normalisé en le divisant par le nombre d'équivalents adultes du ménage.

2.2. Seuils de pauvreté

Après le choix d'un indicateur de bien-être, il faut disposer d'une ligne ou d'un seuil de pauvreté. Cette ligne doit être conçue de manière à permettre aux personnes qui sont classées comme non pauvres de satisfaire au minimum leurs besoins vitaux. La difficulté est de définir ces besoins minima (alimentaire et non alimentaire). La méthode habituellement utilisée est celle du coût des besoins de base. Cette méthode consiste à déterminer dans un premier temps une ligne de pauvreté alimentaire. Cette ligne est conçue pour que chaque individu au dessus de la ligne puisse bénéficier de ressources suffisantes pour acheter via son alimentation un nombre de Kilocalories suffisant qui lui permet de vivre en bonne santé. Les normes utilisées varient d'un pays à l'autre, mais sont généralement entre 1800 et 3000 Kilocalories par adulte et par jour. Puisqu'il n'y a pas de normes dans le domaine non alimentaire, la ligne non alimentaire est déterminée comme la dépense non

⁴ Le coefficient budgétaire d'un produit est la part de la consommation de ce produit dans le total.

⁵ On a considéré trois strates : Dakar, Autre urbain et Rural.

⁶ La rationalité d'introduire la strate et le niveau d'instruction dans les corrections est de tenir compte dans une certaine mesure des habitudes de consommation.

alimentaire des ménages dont la dépense alimentaire est proche de la ligne de pauvreté alimentaire (ceci sera défini plus précisément plus loin). La somme des deux seuils donne le seuil de pauvreté total. Cette méthode a été utilisée pour déterminer des lignes de pauvreté au Sénégal sur la base des trois enquêtes, avec une ligne pour Dakar, une pour le reste du milieu urbain et une pour le milieu rural.

Un panier des 26 biens les plus consommés couvrant plus de 80% de la consommation des ménages a été choisi pour la ligne de pauvreté alimentaire. La ligne a été bâtie afin de permettre à un adulte d'acheter l'équivalent de 2400 Kcal par jour. Les quantités consommées au sein du panier de 26 biens sont estimées pour les ménages situés dans les déciles de la consommation par équivalent adulte 2, 3, 4, 5 et 6 (ces ménages représentent la moitié de la population du pays, puisque nous prenons en compte les habitudes de consommation de cinq déciles qui, chacun, comportent dix pour-cent de la population totale). La composition du panier est donnée dans le tableau 1 ci-après. Comme l'enquête ESAM II a l'avantage de porter sur un échantillon plus large que l'ESAM I et comme le module de consommation de l'ESAM II est plus détaillé que celui de l'ESPS, la composition du panier de biens alimentaires utilisée pour établir les seuils de pauvreté alimentaire est basée sur les données de l'ESAM II.

Afin de mesurer correctement la tendance de la pauvreté, il est indispensable de se servir du même panier, quel que soient la région, le milieu et la période. Bien sûr, les habitudes de consommation peuvent changer d'une période à l'autre et d'une région à l'autre. Mais si les changements dans les habitudes de consommation sont eux-mêmes le résultat d'un changement au niveau de la pauvreté, alors permettre au panier de changer au cours du temps ou en fonction de la localisation géographique des ménages peut biaiser les comparaisons de pauvreté. Par contre, la valorisation du panier peut changer au cours du temps et pour les différentes strates. Par exemple, la valeur du panier alimentaire diffère entre 1994/95 et 2001/02 et entre Dakar, les autres villes et le milieu rural parce que les prix y sont différents.

Les prix utilisés pour valoriser les différents biens dans le panier sont calculés à partir des enquêtes elles-mêmes dans le cas de l'ESAM I et de l'ESAM II⁷. Plus précisément, des vecteurs de prix sont estimés à Dakar, dans les autres villes et en milieu rural pour chaque année (le faible nombre d'observations au niveau de certaines régions est tel qu'il est préférable de faire l'analyse par strate plutôt que par région.). Pour l'enquête ESAM II, des vecteurs de prix sont estimés pour chaque passage séparément de sorte que chaque passage a son propre seuil de pauvreté alimentaire, même si le panier ne change pas d'un passage à un autre. Les seuils de pauvreté de chaque passage sont agrégés pour calculer un seuil de pauvreté alimentaire unique pour la période couverte par l'ESAM II. Ce faisant, un poids double est donné à la ligne de pauvreté extrême ou alimentaire du deuxième passage, en accord avec la façon dont l'agrégat des dépenses a été construit (un tiers des dépenses annuelles correspond aux dépenses déclarées lors du premier passage et deux tiers correspondent aux dépenses déclarées lors du second passage). L'origine de cette pondération est que les dépenses rétrospectives (non alimentaires) du second passage couvrent huit mois alors que celles du premier passage n'en couvrent que quatre. La même pondération a été appliquée aux dépenses alimentaires (malgré le fait que celles-ci sont des dépenses journalières). Cette approche pour les dépenses alimentaires se justifie par le fait que le premier passage se déroule pendant la période de soudure, une période difficile pour les ménages mais qui ne représente pas la réalité Sénégalaise pour une période de plus de quatre mois. A noter aussi qu'il n'est pas tenu compte de l'inflation (assez faible) au cours de la période 2001/02 malgré la mise en œuvre de la TVA au taux unique de 18% au moment où l'enquête a été réalisée. De même pour la valorisation du panier aux prix de 1994/95, les prix implicites de l'enquête ESAM I ont été utilisés. Par contre, pour l'ESPS, des prix implicites unitaires de qualité au niveau des ménages ne sont pas disponibles dans l'enquête. L'alternative est d'utiliser les relevés de prix qui ont été faits pour chaque département, trois en milieu urbain et deux en milieu rural. Les prix moyen de chaque strate ont été calculés et ont servis à valoriser le panier pour les seuils de pauvreté alimentaire en 2005/06.

⁷ Les prix estimés sont des prix médians

Finalement, la consommation totale, même chez les ménages les plus pauvres, inclut toujours la consommation de biens non alimentaires et de certains services. Pour en tenir compte, la ligne de pauvreté totale correspond à la ligne de pauvreté alimentaire majorée d'un montant pour couvrir les dépenses non alimentaires. Pour estimer ce montant, le principe est d'examiner ce que les ménages dont les dépenses sont proches du seuil alimentaire dépensent en biens non alimentaires. L'approche choisie consiste à calculer la moyenne des dépenses non alimentaires par équivalent adulte pour tous les ménages dont les dépenses alimentaires par équivalent adulte sont proches de la ligne de pauvreté alimentaire. Ce montant moyen est rajouté au seuil alimentaire et on obtient ainsi un seuil de pauvreté global. Le terme « Proche » a été défini comme un intervalle de consommation alimentaire de plus ou moins 5% autour du seuil alimentaire. L'estimation est faite séparément pour chaque strate, chaque passage et chaque enquête. Le tableau 2 donne les lignes de pauvreté extrême/alimentaire et totale obtenues pour chaque période et chaque strate.

Tableau 1: Composition du panier alimentaire basé sur l'enquête ESAM II, 2001/02

	Code du produit	Quantité (en 100 grammes)	Kilo calories	Coefficient de conversion Orana
Riz entier	12	0,2320	85,83	370,00
Brisure de riz	13	2,2879	846,51	370,00
Mil	32	0,7045	247,29	351,00
Pain de blé	71	0,6283	163,99	261,00
Mouton sur pied	112	0,1216	13,7	114,00
Viande de bœuf	131	0,1511	35,82	237,00
Poisson frais	211	0,8840	104,31	118,00
Poissons fumés	212	0,1005	37,59	374,00
Poissons séchés	213	0,0528	14,09	267,00
Lait caillé en vrac	313	0,0660	4,56	69,00
Lait en poudre en vrac	318	0,0384	19,30	502,00
Huile de palme	421	0,3739	336,14	899,00
Autres huiles végétales	429	0,1640	147,47	899,00
Pâte d'arachide	432	0,0524	31,04	592,00
Arachide décortiquée	612	0,1040	60,83	585,00
Choux	623	0,0933	2,98	32,00
Petites tomates	625	0,0767	1,76	23,00
Concentre de tomates	626	0,0722	1,59	22,00
Oignons	629	0,3435	10,65	31,00
Niébé sec	645	0,0457	15,64	342,00
Manioc frais	713	0,1248	18,60	149,00
Bouillon	832	0,0295	7,45	252,00
Sucre en morceaux	912	0,0930	35,82	385,00
Sucre granulé	913	0,4025	154,95	385,00
Café en grains	1011	0,0216	0,09	4,00
Thé vert	1015	0,0240	1,85	77,00
Total	-	-	2400	-

Source: Calcul des auteurs avec l'enquête ESAM II 2001/2002.

Tableau 2 : Lignes de pauvretés, ESAM I, ESAM II ET ESPS

	Seuils de pauvreté alimentaires			Seuils de pauvreté totaux		
	Dakar	Autre urbain	Rural	Dakar	Autre urbain	Rural
Seuil ESAM I	251, 5	238, 2	236, 7	743, 2	662, 5	384, 7
Premier passage ESAM II (Z1)	333, 3	312, 7	276, 5	950, 1	799, 5	514, 3
Deuxième passage ESAM II (Z2)	347, 0	320, 3	298, 2	843, 5	669, 5	489, 7
Seuil ESAM II (1/3*Z1+2/3*Z2)	342, 4	317, 8	290, 9	879, 0	712, 8	497, 9
Seuil ESPS	378	352	340	924	662	561

Source: Calcul des auteurs avec les enquêtes ESPS 2005/2006, ESAM II 2001/2002, et ESAM I, 1994/1995.

Les seuils de pauvreté paraissent cohérents dans l'ensemble au regard de ce que l'on sait notamment de l'évolution des prix à la consommation et des différences de prix entre milieux. Néanmoins il y a peut-être un problème avec le seuil non alimentaire du reste du milieu urbain hors Dakar qui semble avoir reculé en 2005/06 sans que l'on puisse trouver une explication satisfaisante. Ceci entraîne une baisse de la ligne de pauvreté totale dans le milieu urbain hors Dakar. Il est donc possible que la pauvreté dans le secteur urbain hors Dakar soit sous-estimée en 2005/06 compte tenu de la baisse de cette ligne de pauvreté particulière.

2.3. Mesures de la pauvreté

Différentes mesures de la pauvreté peuvent être utilisées pour analyser les tendances de la pauvreté au cours du temps ou les niveaux de pauvreté dans différentes zones géographiques. La plupart des auteurs utilisent la classe des mesures de la pauvreté proposées par Foster et al. (1984). Une première mesure est simplement la part de la population ou des ménages qui vit en état de pauvreté, i.e. ceux pour qui la consommation se situe en dessous de la ligne de pauvreté z . Supposons une population de taille n dans laquelle q personnes sont pauvres. L'indice en nombre d'habitants ou ménages est défini comme suit :

$$H = \frac{q}{n}$$

L'écart de pauvreté correspond à la distance moyenne qui sépare la population de la ligne de pauvreté lorsqu'une distance zéro est attribuée aux non-pauvres. Cette notion de « déficit de pauvreté » traduit les ressources nécessaires pour extraire tous les pauvres de leur situation par des transferts de liquidité parfaitement ciblés. L'écart de pauvreté se définit comme suit :

$$PG = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]$$

où y_i est la consommation d'un individu ou ménage i , et la somme porte uniquement sur les individus pauvres. Si l'écart de pauvreté est égal à environ 0,20 et si la consommation moyenne des ménages est égale à la ligne de pauvreté, le transfert de liquidités nécessaire pour abolir la pauvreté (sous l'hypothèse de transferts parfaitement ciblés visant les pauvres) est 20% de la consommation moyenne.

Alors que l'écart de pauvreté prend en compte la distance qui sépare les pauvres de la ligne de pauvreté, l'écart de pauvreté au carré considère le carré de cette distance. Cette pondération privilégie les personnes en situation d'extrême pauvreté. La mesure s'obtient comme suit :

$$P2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]^2$$

3. Tendances de la pauvreté de 1994 à 2006

3.1 Estimations de la pauvreté

Les mesures de pauvreté obtenues pour le Sénégal sont présentées au tableau 3. Les mesures sont présentées au niveau de la population, ce qui signifie qu'on prend en compte le fait que certains ménages ont un nombre de membres plus élevé que d'autres (par exemple, un ménage de 6 personnes aura un poids double par rapport à un ménage de 3 personnes). La première ligne du tableau présente l'indice de la pauvreté qui représente la part des ménages ou de la population en situation de pauvreté. Au niveau national, la part de la population en situation de pauvreté a diminué de 67,9% en 1994-95 à 57,1% en 2001-02, et 50,8% en 2006, ce qui représente une réduction de 16,9 points de pourcentage, soit une réduction de 25 pourcent. D'après les travaux du CREA (Centre de Recherche en Economie Appliquée), l'élasticité de l'incidence de la pauvreté par rapport au revenu par tête serait de l'ordre de -1 sous réserve de la constance des inégalités. Etant donné que la croissance des revenus (produit intérieur brut) par tête selon les comptes nationaux entre 1994/95 et 2005/06, la baisse observée de la pauvreté correspond à ce à quoi on pouvait s'attendre.

Les estimations suggèrent que les niveaux de pauvreté sont plus élevés en zone rurale qu'en zone urbaine, et dans les autres zones urbaines qu'à Dakar, ce qui correspond à l'intuition. De plus, la pauvreté a diminué davantage en zone urbaine (Dakar et autres zones urbaines) qu'en zones rurales. Les autres mesures de pauvreté (l'écart de la pauvreté et la sévérité de la pauvreté) ont évolué dans le même sens que l'incidence de la pauvreté dans la majorité des cas, mais pas dans tous les cas. Pour rappel, l'écart de la pauvreté tient compte de la distance qui sépare les pauvres de la ligne de pauvreté et la sévérité de la pauvreté tient compte du carré de cette distance. En zones rurales, ces deux mesures de la pauvreté, qui sont une meilleure représentation des conditions de vie des ménages, ont augmenté entre 2001-02 et 2005-06. Ainsi, les données suggèrent que si des progrès importants continuent à être observés dans les villes, la situation des campagnes est beaucoup plus problématique.

Tableau 3: Mesures de la pauvreté au Sénégal, 1994-2006

	National	Dakar	Autre Urbain	Rural
	1994/95			
Incidence de la pauvreté (%)	67,9	56,4	70,7	71,0
Ecart de pauvreté (%)	23,6	17,7	24,4	25,3
Sévérité de la pauvreté (%)	10,6	7,4	10,8	11,7
	2001/02			
Incidence de la pauvreté (%)	57,1	42,0	50,1	65,2
Ecart de pauvreté (%)	18,3	12,0	16,1	21,4
Sévérité de la pauvreté (%)	7,9	4,7	6,9	9,4
	2005/06			
Incidence de la pauvreté (%)	50,8	32,5	38,8	61,9
Ecart de pauvreté (%)	16,4	8,3	10,8	21,5
Sévérité de la pauvreté (%)	7,5	3,0	4,5	10,2

Source: Calcul des auteurs avec les enquêtes ESPS 2005/2006, ESAM II 2001/2002, et ESAM I, 1994/1995.

3.2. Décompositions des changements de la pauvreté entre 2001/02 et 2005/06

Dans le reste de cette section, nous nous concentrons sur l'analyse des données des deux dernières enquêtes pour identifier certaines sources de la baisse de la pauvreté entre 2001/02 et 2005/06. Une première décomposition des changements de la pauvreté répartit ces changements en effets liés à la croissance et effets liés aux changements de l'inégalité. Cette décomposition a été proposée par Datt et Ravallion (1992). Les changements constatés dans les taux de pauvreté peuvent en effet être décomposés en changements liés aux modifications du revenu ou de la consommation

moyen (croissance) sous l'hypothèse d'absence de tout changement de l'inégalité (ou plu généralement d'absence de changements dans la distribution des revenus ou de la consommation), et en changements de l'inégalité en l'absence de croissance. Si nous désignons par $P(\mu, L_t)$ la mesure de la pauvreté correspondant à un revenu moyen de μ_t pour la période t et une courbe de Lorenz L_t , la décomposition s'écrit :

$$\Delta P = [P(\mu_2, L_{\pi}) - P(\mu_1, L_{\pi})] + [P(\mu_{\pi}, L_2) - P(\mu_{\pi}, L_1)] + R$$

Impact de la croissance
Impact de l'inégalité
Résidu

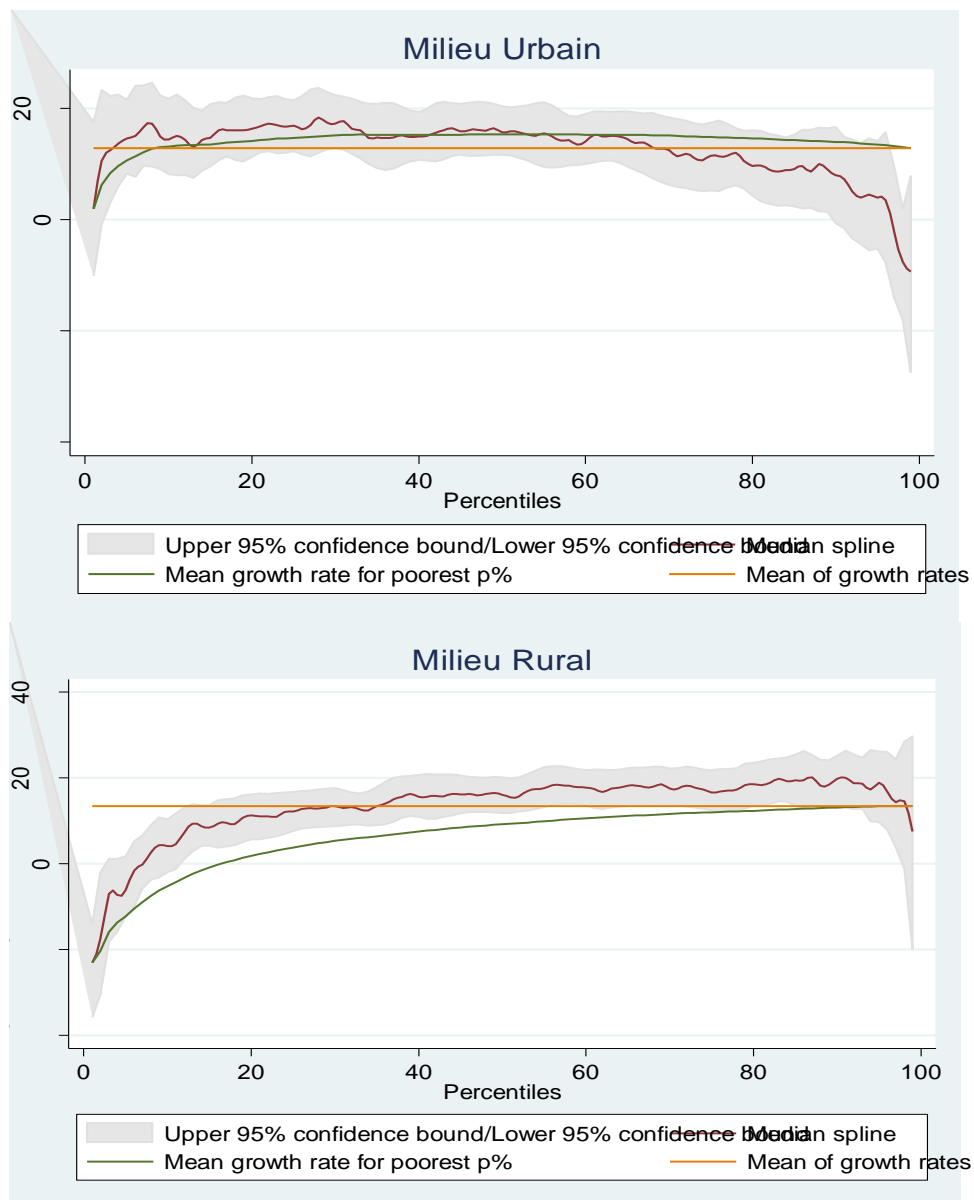
Le premier élément est le changement qui serait observé dans la pauvreté si la courbe de Lorenz était restée inchangée, tandis que le second correspond au changement qui serait observé si le revenu moyen n'avait subi aucune modification. Ce dernier élément un résidu qui s'annule si la décomposition est réalisée deux fois, avec chacune des deux années prises comme référence, et la moyenne des effets prise en considération. On en montre les résultats au tableau 4. Au niveau national, l'essentiel de la réduction de la pauvreté est due à la croissance entre 2001/02 et 2005/06. En outre, en zones urbaines, les modifications de l'inégalité auraient aidé à réduire la pauvreté davantage, alors que l'inverse est observé en zones rurales. Ces résultats sont confirmés par les courbes d'incidence de la croissance (Ravallion et Chen, 2003) qui montrent que le taux de croissance de la consommation a été en général un peu plus bas pour les ménages les plus aisés en zones urbaines, alors que le contraire est observé en zones rurales. Au plan national, la courbe d'incidence de la croissance suggère que les plus pauvres (qui sont localisés en zones rurales) et les plus riches (qui sont localisés en zones urbaines) auraient eu des taux de croissance de leur consommation un peu plus bas que les autres ménages. Il est possible que ces résultats soient en partie dus aux procédures utilisées pour corriger les valeurs extrêmes dans l'enquête de 2005/06, mais néanmoins, l'indication que les changements de l'inégalité n'ont pas contribué de façon majeure au niveau national aux modifications de la pauvreté entre 2001/02 et 2005/06 est probablement correcte.

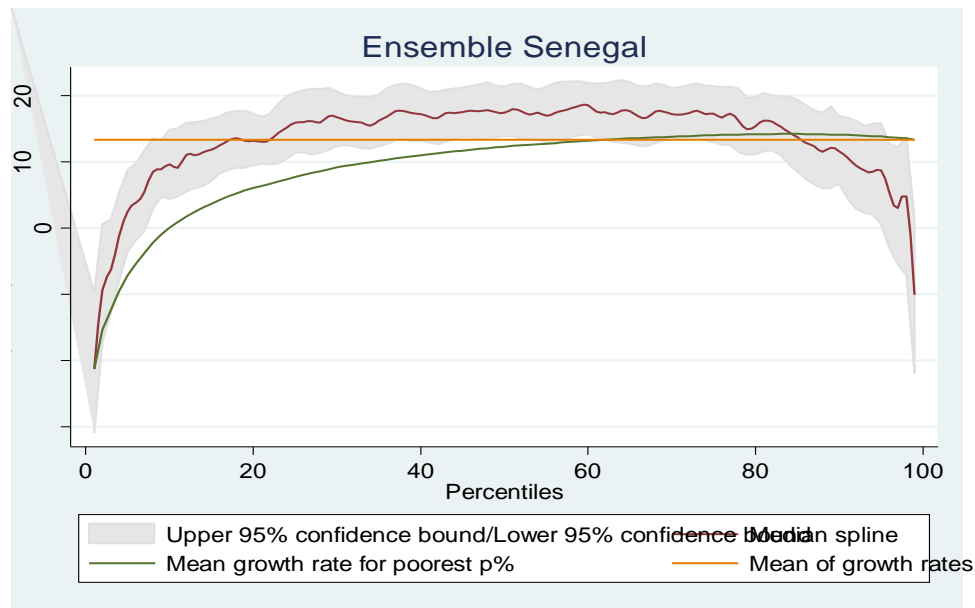
Tableau 4 : Décomposition croissance et inégalités des changements de pauvreté entre 2001/02 et 2005/06

	P0			P1			P2		
	2001	2006	Effet moyen	2001	2006	Effet moyen	2001	2006	Effet moyen
National									
Incidence de la pauvreté	57,1	50,8		18,3	16,4		7,9	7,5	
Variation du taux de pauvreté	-6,3	-6,3	-6,3	-1,9	-1,9	-1,9	-0,4	-0,4	-0,4
Composante croissance	-6,1	-6,6	-6,3	-3,1	-3,0	-3,1	-1,6	-1,6	-1,6
Composante redistribution	0,2	-0,2	0,0	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Composante interaction	-0,5	-0,5	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Milieu urbain									
Incidence de la pauvreté	45,7	35,1		13,9	9,3		5,7	3,6	
Variation du taux de pauvreté	-10,6	-10,6	-10,6	-4,6	-4,6	-4,6	-2,1	-2,1	-2,1
Composante croissance	-3,5	-5,0	-4,2	-1,7	-1,5	-1,6	-0,9	-0,7	-0,8
Composante redistribution	-5,6	-7,1	-6,4	-3,0	-2,8	-2,9	-1,4	-1,2	-1,3
Composante interaction	-1,6	-1,6	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
Milieu rural									
Incidence de la pauvreté	65,2	61,9		21,4	21,5		9,4	10,2	
Variation du taux de pauvreté	-3,2	-3,2	-3,2	0,0	0,0	0,0	0,9	0,9	0,9
Composante croissance	-9,7	-8,8	-9,3	-5,0	-5,1	-5,0	-2,6	-3,0	-2,8
Composante redistribution	5,6	6,5	6,0	5,1	5,0	5,1	3,9	3,5	3,7
Composante interaction	0,8	0,8	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,3	-0,3	0,0

Source: Calcul des auteurs avec les enquêtes ESPS 2005/2006 et ESAM II 2001/2002.

Figure 1 : Courbes d'incidence de la croissance





Une autre décomposition dite sectorielle (Huppi et Ravallion, 1991) permet de montrer dans quelle mesure les modifications de la pauvreté sont liées à des modifications au sein de différents secteurs ou entre secteurs (effets de mouvements de la population entre les secteurs au cours du temps). Cette décomposition est basée sur le fait que les mesures de la pauvreté de la classe FGT sont cumulatives. Cela signifie que la mesure de la pauvreté de la population considérée dans son ensemble est égale à la somme pondérée des mesures de la pauvreté des différents sous-groupes de la population, à condition que la pondération de chacun d'eux corresponde à sa proportion dans la population totale. Cette propriété permet d'analyser la contribution des différents sous-groupes de la population à l'évolution générale de la pauvreté. Supposons que les ménages ou les individus puissent être classés en plusieurs secteurs économiques. Il pourrait s'agir de secteurs industriels ou géographiques (zones urbaines et zones rurales, par exemple), ou de tout autre critère sectoriel retenu par l'analyste. L'évolution de la pauvreté peut être décomposée en (a) changements du niveau de pauvreté dans certains secteurs spécifiques (changements intra-sectoriels) ; (b) changements du niveau de pauvreté causés par la modification de la part de chaque secteur dans la population, (changements intersectoriels) et (c) changement dû à la corrélation possible entre les changements intra-sectoriels et intersectoriels, encore appelé effet d'interaction. Désignons par P_{it} la mesure de la pauvreté du secteur i au moment t ; il existe m secteurs ($i = 1, \dots, m$), ayant une part de population n_i dans le secteur i , et deux périodes (1 et 2). En conséquence, le changement général de la pauvreté est égal à

$$\Delta P = \underbrace{\sum_{i=1}^m n_{i1}(P_{i2} - P_{i1})}_{\text{Intra-sectoriel}} + \underbrace{\sum_{i=1}^m P_{i1}(n_{i2} - n_{i1})}_{\text{Intersectoriel}} + \underbrace{\sum_{i=1}^m (P_{i2} - P_{i1})(n_{i2} - n_{i1})}_{\text{Effect d'interaction}}$$

Les résultats de cette décomposition sont présentés au tableau 5. Les contributions des mouvements de population intersectoriels entre zones rurales et urbaines, ou du monde rural vers Dakar et les autres zones urbaines sont faibles. Il en est de même des contributions des mouvements entre secteurs lorsque ces secteurs sont définis en fonction du type d'employeur. Les contributions intersectorielles liées aux mouvements entre différents secteurs d'activité, et essentiellement à la transition de l'agriculture vers les services, sont plus importantes. Comme c'est souvent le cas avec cette décomposition, l'effet d'interaction est limité.

Tableau 5: Décomposition sectorielle des changements de pauvreté entre 2001 et 2006

	Part de la population en 2001	P0		P1		P2	
		Variation absolue	Variation relative	Variation absolue	Variation relative	Variation absolue	Variation relative
Strates							
Dakar	22,34	-2,13	33,56	-0,84	44,53	-0,38	102,79
Autres villes	19,08	-2,15	33,96	-1,01	53,30	-0,47	126,58
Rural	58,58	-1,89	29,85	0,03	-1,53	0,52	-139,94
Effet intra-sectoriel		-6,17	97,37	-1,82	96,30	-0,33	89,43
Effet migration/déplacement		-0,18	2,84	-0,09	4,50	-0,05	12,16
Effet d'interaction		0,01	-0,21	0,02	-0,79	0,01	-1,59
Valeur de l'indice de pauvreté en 2001/02		57,11		18,32		7,86	
Valeur de l'indice de pauvreté en 2005/06		50,77		16,43		7,49	
Modification de la pauvreté		-6,34	100,00	-1,89	100,00	-0,37	100,00
Milieu							
Urbain	41,42	-4,39	69,18	-1,89	100,06	-0,87	235,86
Rural	58,58	-1,89	29,85	0,03	-1,53	0,52	-139,94
Effet intra-sectoriel		-6,28	99,03	-1,86	98,53	-0,36	95,92
Effet migration/déplacement		-0,04	0,70	-0,02	0,91	-0,01	2,23
Effet d'interaction		-0,02	0,27	-0,01	0,56	-0,01	1,85
Valeur de l'indice de pauvreté en 2001/02		57,11		18,32		7,86	
Valeur de l'indice de pauvreté en 2005/06		50,77		16,43		7,49	
Modification de la pauvreté		-6,34	100,00	-1,89	100,00	-0,37	100,00

Source: Calcul des auteurs avec les enquêtes ESPS 2005/2006 et ESAM II 2001/2002.

Tableau 5 (suite): Décomposition sectorielle des changements de pauvreté entre 2001 et 2006

	Part de la population en 2001	P0		P1		P2	
		Variation absolue	Variation relative	Variation absolue	Variation relative	Variation absolue	Variation relative
Branche d'activité du chef de ménage							
Agriculture (hors pêche)	36,63	0,62	-9,85	1,50	-79,38	1,31	-353,53
Pêche	1,78	-0,02	0,38	0,06	-3,15	0,04	-9,48
Industrie	7,80	-0,36	5,75	-0,23	12,17	-0,10	27,05
Transport et Communications	2,47	-0,56	8,78	-0,21	11,18	-0,10	26,05
Autres services marchandes	16,37	-0,85	13,46	-0,50	26,48	-0,26	69,08
Services domestiques	1,42	0,04	-0,56	0,06	-3,36	0,05	-12,31
Services non marchands	4,40	-0,08	1,25	0,02	-0,85	0,02	-6,26
Sans emplois, Inactifs/ND	29,13	-1,83	28,92	-0,86	45,27	-0,34	93,06
Effet intra-sectoriel		-3,05	48,12	-0,16	8,36	0,62	-166,33
Effet migration/déplacement		-2,43	38,35	-0,93	49,23	-0,43	115,71
Effet d'interaction		-0,86	13,53	-0,80	42,41	-0,56	150,62
Valeur de l'indice de pauvreté en 2001		57,11		18,32		7,86	
Valeur de l'indice de pauvreté en 2005		50,77		16,43		7,49	
Modification de la pauvreté		-6,34	100,00	-1,89	100,00	-0,37	100,00
Secteur d'activité du chef de ménage							
Admin publique	5,13	-0,30	4,79	-0,03	1,33	0,01	-3,08
Entre priv/ONG	5,38	-0,29	4,57	-0,15	8,10	-0,06	16,75
Micro entre privée	60,37	-3,38	53,30	-0,62	32,83	0,15	-41,18
Sans Emploi/NA	29,13	-1,83	28,92	-0,86	45,27	-0,34	93,06
Effet intra-sectoriel		-5,81	91,58	-1,66	87,54	-0,24	65,53
Effet migration/déplacement		-0,50	7,94	-0,18	9,77	-0,08	22,89
Effet d'interaction		-0,03	0,48	-0,05	2,69	-0,04	11,58
Valeur de l'indice de pauvreté en 2001		57,11		18,32		7,86	
Valeur de l'indice de pauvreté en 2005		50,77		16,43		7,49	
Modification de la pauvreté		-6,34	100,00	-1,89	100,00	-0,37	100,00

Source: Calcul des auteurs avec les enquêtes ESPS 2005/2006 et ESAM II 2001/2002.

4. PROFIL DE PAUVRETE

4.1. *Caractéristiques de la population : Quelques statistiques de base*

Cette section présente des statistiques de base sur l'ampleur de la pauvreté au sein de différents groupes de la population définis selon les caractéristiques des chefs de ménages. Il faut noter que dans un contexte où la famille étendue est encore souvent la règle, mettre l'accent sur le chef de ménage et le considérer implicitement comme principal pourvoyeur de revenus et responsable des décisions importantes, revient à occulter en partie le rôle d'autres membres dont la contribution peut-être tout aussi significative sur le niveau de vie du ménage. Dans certains ménages dirigés par des personnes âgées ou veuves, par exemple, le chef joue son rôle à titre honorifique seulement. Dans ces cas, les contributions et les décisions importantes sur le ménage relèvent des pourvoyeurs de revenus. L'attention portée aux caractéristiques du chef de ménage a cependant l'avantage de la simplicité, et elle permet de donner un contour au moins approximatif au profil de pauvreté. Dans cette section, on retiendra l'analyse de la pauvreté selon les caractéristiques généralement observées comme les variables géographiques (milieu de résidence, région), démographiques (sexe, âge, situation matrimoniale), économiques (occupation, secteur d'activité) et sociales (niveau d'instruction).

Avant de présenter les statistiques de pauvreté par catégorie de chefs de ménages, il est utile de décrire brièvement la structure de la population selon ces caractéristiques. Les données de base à cette fin sont présentées au tableau 6 au niveau national pour les enquêtes de 2001/02 et 2005/06. En termes de localisation géographique, 58,5% de la population vit dans des ménages ruraux, contre 24,1% à Dakar et 17,5% dans les autres zones urbaines. Après Dakar, les régions de Thiès, Diourbel, et Kaolack sont les plus peuplées. La taille des ménages est importante, puisque plus de la moitié de la population vit dans un ménage d'au moins dix personnes. La population se répartit de façon plutôt équitable entre des ménages dont le chef a moins de 39 ans, entre 40 et 49 ans, entre 50 et 59 ans, et plus de 60 ans. Environ la moitié des chefs de ménage sont mariés monogames, et environ 40% sont mariés polygames. Les autres chefs de ménages sont pour la plupart soit divorcés, soit veufs. Un peu plus de deux ménages sur trois disposent d'un emploi, avec 5% additionnels qui sont à la recherche d'un emploi. Une grande majorité des chefs de ménages travaillent pour leur propre compte (souvent dans le secteur tertiaire ou l'agriculture), environ 8% sont dans l'administration publique, et 7% travaillent pour des entreprises formelles privées ou des organisations non gouvernementales. Cela signifie aussi que seuls 17% des chefs de ménages sont salariés. La répartition des chefs de ménages selon leur secteur d'activité suggère une forte baisse des chefs de ménages engagés dans l'agriculture entre les deux enquêtes, et une proportion beaucoup plus élevée de chefs de ménages engagés dans le secteur tertiaire des services en 2005/2006 qu'en 2001/02. Il est probable qu'une partie de ce phénomène est liée à des différences d'échantillon entre les deux enquêtes (même s'il est aussi réaliste de penser que la proportion des chefs de ménages engagés dans l'agriculture a baissé).

Tableau 6 : Statistiques descriptives sur les chefs de ménage

	Année				Année		
	2001	2005	Total		2001	2005	Total
Strates et milieu				Age du chef de ménage			
Dakar	22,35	24,13	23,3	Moins de 24 ans	1,43	0,9	1,15
Autres villes	19,08	17,53	18,25	25 à 39 ans	17,82	15,69	16,68
Rural	58,58	58,34	58,45	40 à 49 ans	27,25	23,25	25,11
Urbain	41,42	41,66	41,55	50 à 59 ans	23,86	26,04	25,03
				60 ans ou plus	29,61	34,12	32,02
				ND	0,03	0	0,01
Régions				Etat matrimonial du chef de ménage			
Dakar	23,03	24,88	24,02	Jamais marié	1,66	1,34	1,49
Diourbel	10,01	12,42	11,3	Marié monogame	53,24	46,47	49,61
Fatick	5,98	6,08	6,04	marié polygame	36,37	42,14	39,46
Kaolack	11,27	11,42	11,35	Divorcé ou veuf	8,67	9,98	9,37
kolda	7,46	6,74	7,07	ND	0,06	0,07	0,07
Louga	7,7	5,21	6,37				
Matam	0	3,77	2,02	Situation dans l'activité du chef de ménage			
Saint-Louis	11,1	6,73	8,76	Actif occupé	70,87	67,23	68,92
Tamba	5,99	5,2	5,57	Chômeurs	6,64	2,25	4,29
Thiès	13,34	13,63	13,5	Inactifs	22,49	30,52	26,79
Ziguinchor	4,12	3,93	4,02				
Taille du Ménage				Secteur d'activité du chef de ménage			
1-4 personnes	4,04	5,42	4,78	Admin Entr.publique	7,23	9,3	8,31
5-9 personnes	30,42	32,99	31,8	Entre priv/ONG	7,59	6,96	7,26
10-14 personnes	32,32	31,03	31,63	Micro entr. privée	85,18	83,73	84,42
15-19 personnes	18,34	15,75	16,95				
20 personnes ou plus	14,89	14,8	14,84				
Sexe du chef de ménage				Statut dans l'emploi			
Masculin	83,49	83,37	83,43	Tâcheron/aide familial	6,54	5,04	5,75
Féminin	16,51	16,63	16,57	Compte propre	77,75	76,21	76,95
				Salarié	15,71	18,75	17,3
Niveau d'instruction du chef de ménage				Branche d'activité du chef de ménage			
Non instruit	75,83	75,73	75,78	Agriculture hors pêche	51,69	38,09	44,58
Primaire	12,11	11,51	11,79	Pêche	2,52	2,14	2,32
Secondaire	9,94	9,15	9,52	Industrie	11	11,67	11,35
Supérieur	2,12	3,6	2,91	Transport et Comm.	3,49	4,26	3,89
				Autres serv. marchand	23,1	33,91	28,75
				Services domestiques	2	2,01	2,01
				Services non marchand	6,21	7,91	7,1

Source: Calcul des auteurs avec les enquêtes ESPS 2005/2006 et ESAM II 2001/2002.

4.2. Pauvreté, milieu de résidence et localisation géographique

Les statistiques sur le profil de la pauvreté sont données aux tableaux 7 et 8. Il est raisonnable de penser que les ruraux qui ont moins accès aux infrastructures de production, équipements, services sociaux de base et structures de financement ont un niveau de bien être moindre que celui des citadins. De même, on sait que la fonction d'impulsion économique des centres urbains est associée à leur degré d'urbanisation et d'inégal développement (banques, entreprises, informations sur les différents marchés) ce qui peut contribuer à différencier les citadins eux-mêmes, face aux opportunités de revenus. A cet égard, il ne faut pas perdre de vue les interrelations entre milieux. La ville, force motrice du développement dans les secteurs secondaire et tertiaire, et le milieu rural, centre des activités agricoles et pourvoyeur de main d'œuvre et de produits alimentaires ont des interrelations en termes d'échanges positifs ou négatifs (exode rural, migrations saisonnières, transferts d'argent et de valeurs modernisantes). Un autre aspect important à noter dans la définition d'un profil de pauvreté est l'effet dû à la différence de qualité des ressources humaines. En général, les ruraux ont un capital humain plus faible (bas niveau d'instruction, manque de qualification professionnel, manque d'informations pertinentes), facteur de nature à limiter leurs perspectives économiques comparativement aux citadins. Les résultats des enquêtes confirment, comme on l'a déjà mentionné, que les taux de pauvreté sont significativement plus élevés en zones rurales qu'en zones urbaines. De plus, étant donné la baisse plus rapide de la pauvreté en milieu urbain, la contribution des zones rurales à la pauvreté va en s'accroissant. Alors que 68% des pauvres vivaient en zones rurales en 2001/02, cette proportion atteint 71% en 2005/06.

Outre le milieu d'appartenance (urbain ou rural), la position géographique (centralité/périphérie), l'accès, l'étendue, le climat, la pluviométrie, les opportunités économiques (projets de développement, encadrement technique), la fréquence et la facilité des moyens de transports (niveau des échanges, capacités de distribution) et de communications modernes (informations économiques pour la prise de décision) ainsi que la sécurité des personnes et des biens sont des facteurs essentiels dans la viabilité du développement économique et social d'une région. Des différences dans ces domaines peuvent causer un accès inégal aux ressources et donc des différences dans la probabilité d'être pauvre. Les données observées montrent que la pauvreté est loin d'être uniforme d'une région à l'autre. Avec moins d'un ménage pauvre sur trois en 2005/06, la région de Dakar jouit d'une situation nettement plus favorable que les autres régions du pays, même si elle contribue de façon importante à la pauvreté du fait qu'elle concentre un quart de la population (Dakar représente 15,4% de l'ensemble des ménages pauvres en 2005/06). A l'opposé c'est dans les régions de Tamba, Ziguinchor, Fatick, Louga et Kolda que la pauvreté est la plus répandue (deux personnes sur trois sont pauvres, voir plus). Dans certaines régions, ceci peut s'expliquer en partie comme une conséquence de l'insécurité qui a du rompre les organisations communautaires de base, les structures de production et de consommation. Globalement, les régions de l'intérieur peuvent être regroupées en trois grandes catégories homogènes selon l'incidence de la pauvreté observée en 2005/06 :

- très forte (plus de 60%) à Tambacounda, Ziguinchor, Fatick, Louga et Kolda
- forte (entre 40 et 60%) à , Kaolack, Diourbel, Matam, et Thiès
- moyennement forte (entre 33 et 40%) à Dakar et Saint Louis.

Certaines régions très pauvres (par exemple Ziguinchor et Kolda) sont à la périphérie du pays et d'accès relativement difficile. Dakar, la région la moins pauvre, jouit des avantages d'un développement longtemps inégal aux dépens des autres régions, privilège que lui confère son statut de capitale de la nation. La région de Louga qui connaît un investissement par tête parmi les plus faibles du pays, est aujourd'hui le lieu d'importants flux migratoires vers l'étranger, mais il faut noter des estimations divergentes de la pauvreté à Louga selon les deux dernières enquêtes, peut-être dus à des différences d'échantillonnage statistique. Si les transferts d'argent effectués par les ressortissants de la région sont à

prendre en compte comme un apport substantiel dans le relèvement significatif du niveau de vie de ses populations, il apparaît que ces transferts ne sont pas suffisants. Au total, compte tenu de leurs poids en termes de population, les quatre régions de Dakar (15,7%), Thiès (13,3%), Diourbel (12,7%), et Kaolack (12,3%) contribuent pour plus de la moitié à la pauvreté totale dans le pays, comme c'était le cas en 2001/02. Il faut dire que ces régions représentent plus de 60% de la population.

4.3. Pauvreté et caractéristiques démographiques du chef de ménage

Généralement, les questions de genre se fondent sur une forme de discrimination sociale qui se traduit, d'une certaine manière par une marginalisation de la femme qui ne peut jouir des mêmes opportunités que les hommes (accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi hors du foyer) parce que confinée aux tâches domestiques et absente du processus de prise de décision, entre autres. Le manque de moyens et d'accès aux ressources qui naît de cette situation compromet l'épanouissement des femmes en tant qu'agents économiques pouvant se prendre en charge, ce qui les rend plus vulnérables à la pauvreté. Environ 17% de la population vit dans un ménage dirigé par une femme. Il convient de signaler toutefois que certaines de ces femmes à qui on attribue le statut de chefs de ménage assument ce rôle du simple fait de l'absence temporaire de leur époux pour cause de polygamie. En réalité, elles ne jouissent nullement de ce droit et cette situation de fait tend à altérer le statut et l'autorité de la femme chef de ménage, tant dans sa position de pourvoyeuse de ressource que celle de preneuse de décision.

Malgré leurs poids relativement important, les ménages dirigés par une femme contribuent pour 12,2% seulement à la pauvreté totale. Comme cela avait déjà été observé en 2001/02, les résultats montrent aussi que la pauvreté est moins répandue dans les foyers dirigés par des femmes que dans les ménages dirigés par des hommes : alors que 37,3% seulement de la population vivant dans un ménage dirigé par une femme est pauvre, un peu plus de la moitié de la population vivant dans un ménage dirigé par un homme vit en dessous du seuil de pauvreté. Il semble donc que dans une certaine mesure, les ménages dirigés par des femmes soient mieux lotis que ceux dirigés par un homme, bien qu'il soit aussi probable qu'une partie des ménages avec un chef féminin soient dans une situation de dénuement forte.

Généralement, les revenus individuels tendent à augmenter avec le cycle de vie professionnelle. Cela tient à l'expérience professionnelle accumulée dans le temps, l'acquisition de connaissances et compétences nouvelles ainsi qu'à la plus grande productivité du travailleur liée à sa meilleure qualification, toutes choses qui le valorisent et lui permettent d'élever ses prétentions salariales et d'augmenter ainsi ses revenus. Il n'en n'est pas de même du niveau de vie. En fondant une famille, le travailleur peut voir son niveau de vie baisser progressivement avec la prise en charge de personnes supplémentaires (épouse, enfants, autres parents) si ses revenus ne suivent pas la même progression. En réalité, c'est à la fois, la dynamique de la structure familiale, la diversité des sources de revenus et leur niveau qui déterminent en permanence le bien être des ménages.

Les données selon l'âge du chef de ménage corroborent quelque peu l'hypothèse de la baisse du niveau de vie dans le temps: les résultats de l'enquête montrent que l'incidence de la pauvreté croît systématiquement avec l'âge, avec une exception : un taux de pauvreté relativement élevé pour les ménages dont le chef a moins de 24 ans. Le taux de pauvreté atteint son maximum lorsque le chef de ménage a plus de 50 ans. En particulier, les ménages dirigés par des personnes âgées de plus de 60 ans, souvent inactives ou retraitées, sont fortement touchés par la pauvreté.

Enfin, la pauvreté est plus répandue parmi les ménages dirigés par des mariés ou jamais mariés, par rapport aux veufs et divorcés : le taux de pauvreté est de 56,1% pour les mariés polygames et 48,1% pour les monogames. Chez les non-mariés, les ménages dont le chef ne s'est jamais marié ont un taux de pauvreté de (47,4%) mais ils représentent un poids négligeable (moins de 2% de la population vit dans de tels ménages). Les ménages dirigés par des veuf/ve(s) et des divorcés apparaissent un peu moins

vulnérables à la pauvreté (41,3%). Même si leur poids est relativement faible (10% de la population), ils peuvent comprendre des femmes ayant à leur charge des enfants en âge de scolarité dont la pauvreté compromet les perspectives d'un développement équilibré. La situation des veuf/(ve)s et divorcé/(e)s peut être le résultat d'un choc inattendu interne au ménage, qui met en situation difficile, un chef de ménage dont les revenus et la consommation étaient étroitement liés à ceux de leur ancien partenaire. En particulier, une veuve ou une divorcée qui devient subitement chef de ménage, perd de fait une source de revenu alors que ses charges (enfants, loyer, alimentation) demeurent. L'ampleur et la gravité des difficultés économiques dans ce type de ménage sont fonction du temps d'adaptation de celui-ci à son nouvel environnement familial et à l'efficacité du système de solidarité en place. En fonction de la date et la durée du veuvage/divorce par rapport à l'enquête, ces ménages peuvent présenter une vulnérabilité différentielle face à la pauvreté. Dans ces conditions, leur situation économique est parfois moins favorable que celle des autres catégories de ménage, au moins pour une partie d'entre eux.

4.4. Pauvreté et niveau d'instruction

Le capital humain constitué progressivement à travers notamment l'instruction, la formation, la qualification professionnelle et l'information, est un facteur de réalisation et d'épanouissement social permettant à l'individu de tirer un meilleur profit des opportunités qu'offrent les différents marchés où se négocient le travail, les produits et services pouvant aider à la génération des revenus, sources de bien-être économique. De ce fait, certains profils plus favorables que d'autres aident à s'insérer plus facilement dans le tissu économique moderne contrairement à d'autres qui n'offrent que des perspectives limitées. Ainsi, les études sur l'emploi à Dakar ont montré que trois occupés sur quatre exercent leurs activités dans le secteur informel. Ces derniers sont nettement moins instruits et moins qualifiés; ils travaillent plus d'heures par semaine et gagnent moins que leurs homologues de l'administration et ceux des entreprises privées formelles. De plus, ils sont moins protégés socialement et cette précarité à plusieurs facettes les rend plus vulnérables à la pauvreté que les autres.

L'instruction dont il s'agit ici est le diplôme obtenu avec la fréquentation régulière d'un établissement d'enseignement public ou privé moderne, en français, en arabe ou dans toute langue autre que nationale. Comme des données antérieures l'ont montré, les résultats de l'ESPS confirment que la pauvreté baisse de façon nette avec le niveau d'instruction. En effet, les ménages dont le chef n'a aucune instruction connaissent les taux de pauvreté les plus élevés : plus d'un ménage sur deux (56,4%) vit en dessous du seuil de pauvreté. Ce taux tombe à 44,7% quand le chef de ménage a fréquenté l'école primaire et baisse de plus de la moitié quand celui-ci atteint le niveau d'enseignement secondaire (27,9%). Il continue de baisser jusqu'à 9,5% pour les ménages dont le chef a atteint le niveau d'enseignement supérieur général.

En terme de contribution à la pauvreté, il est frappant de constater que les ménages dont le chef est sans instruction ou a un niveau faible (primaire), constituent l'écrasante majorité. Ainsi, les ménages dont le chef n'a aucune instruction représentent 84,2% de la population pauvre, les ménages dirigés par un chef de niveau primaire ne représentant que 10% de l'ensemble. L'effet réducteur de l'instruction sur la pauvreté ainsi mis en évidence est un argument de taille pour conduire une politique de promotion d'un système d'enseignement qui assure l'éducation pour tous, en particulier en permettant la généralisation de l'enseignement primaire et l'éradication des déperditions scolaires avant la fin de ce cycle.

Tableau 7: Profil de la pauvreté, 2001/02

Caractéristiques	Part de la population	Dépenses moyenne de consommation	Indices de pauvreté			Contributions			Indice de Gini
			P0	P1	P2	C0	C1	C2	
National		274248,15	57,1	18,3	7,9				0,40
Strates									
Dakar	22,3	478152,39	42,0	12,0	4,7	16,4	14,7	13,4	0,37
Autres villes	19,1	323023,00	50,1	16,1	6,9	16,7	16,8	16,8	0,35
Rural	58,6	180576,56	65,2	21,4	9,4	66,8	68,6	69,8	0,30
Milieu									
Urbain	41,4	406704,25	45,7	13,9	5,7	33,2	31,4	30,2	0,38
Rural	58,6	180576,56	65,2	21,4	9,4	66,8	68,6	69,8	0,30
Région									
Dakar	23,0	469881,02	42,5	12,1	4,8	17,1	15,3	13,9	0,38
Diourbel	10,0	188093,33	69,7	22,4	9,7	12,2	12,3	12,3	0,30
Fatick	6,0	212861,08	54,0	14,1	5,2	5,7	4,6	3,9	0,26
Kaolack	11,3	174518,94	72,0	27,7	13,0	14,2	17,0	18,6	0,32
Kolda	7,5	168605,63	73,4	27,8	13,4	9,6	11,3	12,7	0,31
Louga	7,7	259442,13	42,7	11,7	4,6	5,8	4,9	4,5	0,33
Matam									
Saint-Louis	11,1	246058,86	51,8	14,9	5,8	10,1	9,0	8,2	0,34
Tamba	6,0	190582,03	65,7	20,9	8,8	6,9	6,8	6,7	0,31
Thiès	13,3	272154,71	56,2	16,3	6,4	13,1	11,9	10,9	0,41
Ziguinchor	4,1	175509,74	74,5	30,4	15,6	5,4	6,8	8,2	0,32
Taille du ménage									
1-4 personnes	4,0	609480,04	19,5	5,1	1,9	1,4	1,1	1,0	0,46
5-9 personnes	30,4	318290,68	44,7	12,3	4,9	23,8	20,4	19,0	0,39
10-14 personnes	32,3	243661,84	60,0	19,1	8,1	34,0	33,7	33,2	0,36
15-19 personnes	18,3	226914,48	69,5	23,7	10,6	22,3	23,7	24,7	0,38
20 personnes ou plus	14,9	218074,92	71,0	25,8	11,6	18,5	21,0	22,1	0,38

Caractéristiques	Part de la population	Dépenses moyenne de consommation	Indices de pauvreté			Contributions			Indice de Gini
Sexe du chef du ménage									
Masculin	83,5	262638,71	59,5	19,4	8,3	87,1	88,2	88,7	0,41
Féminin	16,5	332960,40	44,8	13,1	5,4	13,0	11,8	11,3	0,37
Age du chef du ménage									
Moins de 24 ans	1,4	358758,17	47,8	12,0	4,3	1,2	0,9	0,8	0,48
25 à 39 ans	17,8	301045,41	50,6	15,7	6,8	15,8	15,3	15,4	0,42
40 à 49 ans	27,2	288516,96	55,1	17,2	7,2	26,3	25,5	24,8	0,41
50 à 59 ans	23,9	275949,98	58,4	19,0	8,3	24,4	24,8	25,3	0,41
60 ans ou plus	29,6	239579,68	62,3	20,7	8,9	32,3	33,4	33,7	0,37
Etat matrimonial du chef du ménage									
Jamais marié	1,7	539441,15	42,4	11,7	5,0	1,2	1,1	1,1	0,56
Marié monogame	53,2	280152,55	54,6	17,0	7,1	50,9	49,3	48,3	0,39
marié polygame	36,4	243932,50	63,0	21,1	9,2	40,1	42,0	42,8	0,40
Divorcé ou veuf	8,7	314827,15	50,2	16,2	7,1	7,6	7,6	7,8	0,37
Niveau d'instruction du chef de ménage									
Non instruit	75,8	227025,12	62,0	20,2	8,8	82,3	83,6	84,5	0,35
Primaire	12,1	299816,13	53,9	17,0	7,1	11,4	11,2	11,0	0,37
Secondaire	9,9	484448,02	32,3	8,8	3,3	5,6	4,8	4,2	0,41
Supérieur	2,1	832875,06	16,5	3,6	1,2	0,6	0,4	0,3	0,47
Situation d'emploi du chef de ménage									
Actif occupé	70,9	258884,72	58,1	18,6	8,0	72,1	72,1	71,9	0,40
Chômeurs	6,6	366291,67	54,0	18,1	8,3	6,3	6,6	7,0	0,46
Inactifs	22,5	295503,33	54,9	17,4	7,4	21,6	21,4	21,1	0,39
Secteur (institutionnel) d'emploi du chef de ménage									
Admin. Ou entr. publ. /org inter	7,2	458561,70	28,0	6,9	2,3	3,5	2,7	2,1	0,35
Entre. Priv/ONG	7,6	387405,86	38,9	10,8	4,2	5,1	4,4	4,0	0,38
Micro entr. privée (compte propre)	85,2	230478,43	62,4	20,3	8,8	91,4	92,9	93,9	0,38

Caractéristiques	Part de la population	Dépenses moyenne de consommation	Indices de pauvreté			Contributions			Indice de Gini
Statut du chef de ménage dans la profession									
Tâcheron/aide familial et autres	6,5	284200,59	57,8	19,2	8,5	6,5	6,7	7,0	0,43
Compte propre	77,7	223134,83	62,7	20,4	8,8	83,9	85,0	85,6	0,36
Salarié	15,7	425244,38	35,6	9,8	3,8	9,6	8,2	7,5	0,38
Branche d'activité du chef de ménage									
Agriculture (hors pêche)	51,7	172937,53	69,1	22,9	10,0	61,4	63,6	64,6	0,28
Pêche	2,5	271873,94	51,8	13,5	5,4	2,2	1,8	1,7	0,33
Industrie	11,0	295912,21	54,5	17,6	7,6	10,3	10,4	10,4	0,36
Transport et Communications	3,5	283075,15	54,3	18,0	8,0	3,3	3,4	3,5	0,36
Autres services marchandes	23,1	359730,64	45,8	13,7	5,7	18,2	17,0	16,4	0,42
Services domestiques	2,0	287919,13	56,7	17,7	7,6	2,0	1,9	1,9	0,39
Services non marchands	6,2	505449,86	24,2	5,8	1,9	2,6	1,9	1,5	0,38

Source: Calcul des auteurs avec l'enquête ESAM II 2001/2002.

Tableau 8: Profil de la pauvreté, 2005/06

Caractéristiques	Part de la population	Dépenses moyenne de consommation	Indices de pauvreté			Contributions			Indice de Gini
			P0	P1	P2	C0	C1	C2	
National		298048,62	50,8	16,4	7,5				0,37
Strate									
Dakar	24,1	511655,40	32,5	8,3	3,0	15,4	12,2	9,7	0,32
Autres villes	17,5	317777,69	38,8	10,8	4,5	13,4	11,5	10,5	0,29
Rural	58,3	203763,07	61,9	21,5	10,2	71,2	76,3	79,8	0,30
Milieu									
Urbain	41,7	430073,65	35,1	9,3	3,6	28,8	23,7	20,2	0,33
Rural	58,3	203763,07	61,9	21,5	10,2	71,2	76,3	79,8	0,30
Région									
Dakar	24,9	505326,57	32,0	8,1	2,9	15,7	12,3	9,8	0,32
Diourbel	12,4	242863,25	51,8	15,7	6,7	12,7	11,9	11,2	0,30
Fatick	6,1	186091,16	70,5	24,2	11,6	8,4	8,9	9,4	0,28
Kaolack	11,4	230040,09	54,7	16,0	6,6	12,3	11,1	10,1	0,28
Kolda	6,7	205673,07	62,9	21,7	10,0	8,3	8,9	9,0	0,30
Louga	5,2	190296,98	68,4	25,6	12,7	7,0	8,1	8,8	0,31
Matam	3,8	234821,39	51,8	15,5	6,4	3,8	3,6	3,2	0,29
Saint-Louis	6,7	318224,34	35,4	9,7	3,8	4,7	4,0	3,4	0,31
Tamba	5,2	167228,73	77,9	36,0	21,2	8,0	11,4	14,7	0,39
Thiès	13,6	253290,37	49,7	15,3	6,9	13,3	12,7	12,6	0,30
Ziguinchor	3,9	186487,85	73,3	29,7	14,8	5,7	7,1	7,8	0,32
Taille du ménage									
1-4 personnes	5,4	582191,17	20,8	6,1	2,7	2,2	2,0	1,9	0,41
5-9 personnes	33,0	348767,90	38,8	11,6	5,2	25,2	23,3	23,1	0,37
10-14 personnes	31,0	270013,16	54,8	17,6	8,0	33,5	33,2	33,1	0,34
15-19 personnes	15,8	222774,77	67,4	22,9	10,6	20,9	22,0	22,2	0,32
20 personnes ou plus	14,8	219852,47	62,3	21,6	10,0	18,2	19,5	19,7	0,30

Caractéristiques	Part de la population	Dépenses moyenne de consommation	Indices de pauvreté			Contributions			Indice de Gini
Sexe du chef du ménage									
Masculin	83,4	280770,84	53,4	17,6	8,1	87,8	89,1	89,8	0,37
Féminin	16,6	384671,08	37,3	10,8	4,6	12,2	10,9	10,2	0,35
Age du chef du ménage									
Moins de 24 ans	0,9	254795,44	50,9	15,4	6,4	0,9	0,8	0,8	0,32
25 à 39 ans	15,7	330343,36	43,9	14,2	6,6	13,6	13,6	13,7	0,39
40 à 49 ans	23,3	322909,62	46,6	15,7	7,3	21,4	22,3	22,6	0,39
50 à 59 ans	26,0	292040,69	54,2	17,2	7,9	27,8	27,2	27,4	0,38
60 ans ou plus	34,1	271983,13	54,1	17,4	7,8	36,3	36,1	35,4	0,34
Etat matrimonial du chef du ménage									
Jamais marié	1,3	374508,49	47,4	16,2	6,9	1,2	1,3	1,2	0,40
Marié monogame	46,5	317280,65	48,1	15,5	7,1	44,0	43,9	44,1	0,38
marié polygame	42,1	255308,23	56,1	18,4	8,4	46,5	47,1	47,5	0,34
Divorcé ou veuf	10,0	377538,84	41,3	12,5	5,3	8,1	7,6	7,1	0,36
ND	0,1	457975,05	57,3	20,0	9,9	0,1	0,1	0,1	0,59
Niveau d'instruction du chef de ménage									
Non instruit	75,7	248646,08	56,4	18,6	8,6	84,2	85,6	86,8	0,33
Primaire	11,5	338158,07	44,7	12,9	5,4	10,1	9,0	8,3	0,32
Secondaire	9,2	465897,91	27,9	8,5	3,6	5,0	4,8	4,4	0,36
Supérieur	3,6	782161,89	9,5	2,8	1,1	0,7	0,6	0,5	0,36
Situation d'emploi du chef de ménage									
Actif occupé	67,2	291805,12	51,9	17,3	8,0	68,8	70,8	72,0	0,38
Chômeurs	2,2	362565,39	43,8	11,5	4,5	1,9	1,6	1,4	0,37
Inactifs	30,5	307049,01	48,7	14,9	6,5	29,3	27,6	26,6	0,36
Secteur (institutionnel) d'emploi du chef de ménage									
Admin. ou entr. publ. /org inter	9,3	497732,85	22,1	6,4	2,6	4,0	3,5	3,0	0,35
Entreprise privée/ONG	7,0	466062,25	33,5	8,0	3,0	4,5	3,2	2,6	0,37
Micro entr. privée (compte propre)	83,7	254435,69	56,8	19,3	9,0	91,5	93,3	94,4	0,35

Caractéristiques	Part de la population	Dépenses moyenne de consommation	Indices de pauvreté			Contributions			Indice de Gini
Statut du chef de ménage dans la profession									
Tâcheron/aide familial et autres	5,0	278122,81	53,2	20,3	10,1	5,2	5,9	6,3	0,33
Compte propre	76,2	251680,39	57,0	19,2	9,0	83,7	84,6	85,1	0,35
Salarié	18,8	458581,68	31,0	8,8	3,7	11,2	9,5	8,6	0,37
Branche d'activité du chef de ménage									
Agriculture (hors pêche)	38,1	179304,20	70,8	27,0	13,5	51,9	59,5	64,3	0,30
Pêche	2,1	240219,13	50,4	16,8	7,4	2,1	2,1	2,0	0,29
Industrie	11,7	307863,71	49,8	14,7	6,3	11,2	9,9	9,1	0,34
Transport et Communications	4,3	346522,78	31,8	9,4	4,1	2,6	2,3	2,2	0,30
Autres services marchandes	33,9	363044,63	40,6	10,6	4,1	26,5	20,8	17,3	0,36
Services domestiques	2,0	285501,92	59,2	22,2	10,8	2,3	2,6	2,7	0,32
Services non marchands	7,9	490411,73	22,4	6,2	2,4	3,4	2,8	2,4	0,34

Source: Calcul des auteurs avec l'enquête ESPS 2005/2006.

4.5 Pauvreté et occupation/secteur d'activité du chef de ménage

Les ménages dont le chef est occupé ont une incidence de pauvreté plus forte (51,9%) que celle des ménages dont le chef est chômeur (43,8%) et ou inactif (48,7%). Il est possible que les ménages dont les chefs peuvent se permettre de ne pas travailler sont plus aisés. Les résultats obtenus pour ces comparaisons en 2001/02 étaient différents de ceux obtenus en 2005/06.

Par ailleurs, identifier les secteurs d'activité (public ou privé, formel ou informel) et comprendre les relations de travail au sein des catégories professionnelles (pour qui travaillent-elles et comment sont-elles payées) peut aider à la définition des stratégies de réduction de la pauvreté. L'ESAM et l'ESPS ont identifié principalement les secteurs suivants : le gouvernement dénommé ici administration et les sociétés parapubliques, les sociétés privées ou ONG, et les individus ou ménages travaillant pour compte propre (ceci comprend par exemple les agriculteurs). La pauvreté est plus répandue parmi les ménages dont le chef est un travailleur pour compte propre (56,8%), que pour ceux dans le secteur privé formel (33,5%) ou dans l'administration (22,1%). Ces résultats ne surprennent guère si on sait que les entreprises individuelles constituent l'essentiel du secteur informel qui se caractérise par une faiblesse des moyens, des conditions de travail précaires, d'où une certaine vulnérabilité et une instabilité liées à la faiblesse et à l'irrégularité des revenus. Le fait que cette catégorie de pauvres contribue pour plus de 90% à la pauvreté doit justifier une stratégie qui tienne plus compte du secteur informel. Les résultats obtenus en termes de secteur d'activité et en termes de statut dans le travail sont aussi tels qu'on pouvait les imaginer, avec des taux de pauvreté plus élevés pour les agriculteurs, et les travailleurs à compte propre ou tacherons, par rapport aux salariés.

4.6. Corrélats ou déterminants de la pauvreté

La prise en compte des caractéristiques individuelles du chef de ménage dans la définition d'un profil de pauvreté est une pratique courante que justifie l'association de certains attributs des ménages à la probabilité d'être pauvre. Les limites d'une telle approche tiennent cependant au fait que l'analyse bi-variée utilisée ne permet pas de mettre en évidence l'effet net et propre des facteurs en jeu. C'est plutôt l'effet combiné de plusieurs facteurs qui transparaît dans les relations supposées. Par exemple, une différence d'incidence de pauvreté entre chefs de ménage mariés et chefs de ménage d'un autre statut matrimonial peut être le résultat d'une différence dans la taille du ménage qui est souvent positivement corrélée à une plus grande probabilité d'être pauvre. Cela est dû au fait que les ménages mariés, plus particulièrement ceux des polygames, sont en général de type élargi, comprenant plus d'enfants et de parents éloignés, souvent âgés et sans activité génératrice de revenus. A l'opposé les ménages dirigés par des célibataires, divorcés et autres veufs tendent à être plus réduits. La même réflexion peut s'appliquer à l'explication des différences de risque de pauvreté entre ménage dirigé par une femme et ménage dont le chef est un homme. Les premiers ont tendance à être de petite taille, et par suite, à disposer d'un revenu par tête plus important.

Pour terminer, cette section analyse très brièvement les causes de la pauvreté objective (mesurée par la consommation). La section aborde par exemple l'impact de la taille d'un ménage, de sa structure, de l'éducation de ses membres, de la terre et du bétail possédés, et de l'emploi sur le niveau de consommation et la probabilité pour un chef de ménage de considérer son ménage comme pauvre. Certains analystes emploient des régressions catégoriques telles que des probits et des logits pour analyser les déterminants de la pauvreté. Ces régressions supposent que l'on n'observe pas la consommation des ménages: l'analyste sait seulement si un ménage est pauvre ou non. Il y a trois problèmes avec ces régressions. Premièrement, l'analyste n'utilise pas toute l'information disponible. Deuxièmement, les coefficients de régression sont plus susceptibles d'être biaisés avec des régressions catégoriques qu'avec des régressions linéaires. Troisièmement, lorsque les régressions catégoriques sont employées, il n'est pas possible de prévoir le changement dans la probabilité d'être pauvre à la suite d'un changement dans la ligne de pauvreté. Dans le cas des régressions linéaires, ces problèmes ne sont pas présents. La variable dépendante est alors le logarithme de la consommation

par équivalent adulte divisée par la ligne de pauvreté, de sorte qu'une valeur unitaire indique que le ménage est exactement au niveau de la ligne de pauvreté.

Des régressions linéaires séparées ont été estimées dans les secteurs urbains et ruraux. Outre une constante, ces régressions incluent entre autres: (a) la taille du ménage et sa composition (nombre d'enfants en bas âge, enfants, et adultes), si le chef de ménage est une femme, si le chef de ménage a un conjoint ou pas, et le statut de migration du chef de ménage (migration dans les 12 derniers mois ou dans les 6 derniers mois); (b) des caractéristiques du chef de ménage, y compris leur niveau d'éducation, si le chef de ménage est employé, sans emploi et à la recherche d'un emploi, ou ne travaillant pas, leur secteur d'activité, position, et type d'emploi; et (c) la localisation géographique du ménage. Ci dessous, sont consignés quelques résultats principaux (ces résultats sont préliminaires, et les analyses de régressions sont en train d'être affinées).

- Taille du ménage : La consommation par équivalent adulte diminue avec la taille du ménage. Par exemple, les ménages avec un nombre plus élevé de bébés et enfants ont des niveaux de consommation plus bas et dès lors une probabilité plus élevée d'être pauvres. (Cependant, un nombre élevé de bébés et enfants n'est pas lié de façon statistiquement significative à une plus grande probabilité subjective de se sentir pauvre.) Par contre, la plupart des variables démographiques n'ont pas d'impact statistiquement significatif sur le niveau de consommation des ménages (par exemple, on n'observe pas de différences systématique entre ménages dont le chef est masculin ou féminin).
- Education: Les rendements de l'éducation semblent être élevés principalement à partir de l'éducation secondaire et technique du chef de ménage. Cela signifie qu'une éducation primaire n'aide pas beaucoup pour émerger de la pauvreté. Le niveau d'éducation de l'épouse joue aussi un rôle significatif pour le niveau de consommation du ménage.
- Emploi: L'emploi a un impact sur la pauvreté, surtout en ce qui concerne le secteur d'activité du chef de ménage. Par exemple, les agriculteurs sont parmi les plus pauvres, alors que les pêcheurs ont des gains de consommation par rapport à d'autres groupes.

5. Conclusion

L'objectif de cette étude était de présenter des estimations comparables de la pauvreté au Sénégal de 1994-95 à 2005/06. Nous voulions aussi présenter un profil de la pauvreté sur la base des caractéristiques sociodémographiques des ménages. Nos estimations suggèrent que la part des ménages en situation de pauvreté a diminué de 67,9% en 1994/95 à 57,1% en 2001/02, et enfin 50,8 % en 2005/06. Cependant, la pauvreté a diminué davantage en zones urbaines qu'en zones rurales, et les mesures de la pauvreté qui tiennent compte de la distance séparant les pauvres du seuil de pauvreté suggèrent peu de progrès en zones rurales entre 2001 et 2006. De fortes différences dans les niveaux de pauvreté sont aussi observées selon les caractéristiques des ménages, dont leur taille, l'éducation de leurs membres et le type d'emploi ou d'occupation exercé.

Globalement, le Sénégal fait partie des pays africains qui ont réussi à fortement réduire l'incidence de la pauvreté au cours des douze dernières années. Cette performance est à saluer. Cependant, la croissance économique a baissé en 2006, et la récente hausse des prix des produits pétroliers et des prix alimentaires a frappé la population de plein fouet. Ceci suggère que certains des gains de réduction de la pauvreté, en particulier ceux obtenus depuis 2001, pourraient avoir été renversés⁸. Ainsi, au-delà des progrès réalisés jusqu'ici, les efforts du pays pour consolider ces progrès doivent être redoublés, en particulier en zones rurales où la pauvreté reste très importante.

⁸ Les données de l'ANSD sur l'inflation suggèrent une forte hausse des prix de certains biens alimentaires. Entre janvier et mars 2008 par exemple, le prix du riz aurait augmenté de 30 pourcent, et celui d'autres aliments comme le lait de huit pourcent. Des simulations réalisées sur l'impact de la hausse des prix au premier trimestre

Bibliographie

Boccanfuso, D., A. Estache, et L. Savard, 2009, A Macro-Micro Analysis of the Effects of Electricity Reform in Senegal on Poverty and Distribution, *Journal of Development Studies* 45(3): 351-368.

Boccanfuso, D., et L. Savard, 2008, The Food Crisis and its Impacts on Poverty in Senegal and Mali: Crossed Destinies, Université de Sherbrooke, Cahiers de recherche 08-20, Sherbrooke.

Agence National de la Statistique et de la Démographie (2008). *Résultats définitifs du troisième recensement général de la population et de l'habitat de 2002 : Rapport national de présentation*. République du Sénégal, Dakar

Agence National de la Statistique et de la Démographie (2009). *Situation économique et sociale du Sénégal en 2008*. République du Sénégal, Dakar

Azam, J. P., M. Dia, C. Tsimpo, et Q. Wodon, 2007, Has Growth in Senegal After the 1994 Devaluation been Pro-Poor?, in Q. Wodon, editor, *Growth and Poverty Reduction: Case Studies from West Africa*, World Bank Working Paper No. 79, World Bank, Washington, DC.

Bussolo, M., R. De Hoyos, et Q. Wodon, 2009, Higher Prices of Export Crops, Intrahousehold Inequality, and Human Capital Accumulation in Senegal, in M. Bussolo and R. E. De Hoyos, éditeurs, *Gender Aspects of the Trade and Poverty Nexus: A Macro-Micro Approach*, World Bank and Palgrave MacMillan, Washington, DC.

Coudouel, A., J. Hentschel, et Q. Wodon, 2002, Poverty Measurement and Analysis, in J. Klugman, éditeur, *A Sourcebook for Poverty Reduction Strategies*, Volume 1: Core Techniques and Cross-Cutting Issues, World Bank, Washington.

Datt, G. et M. Ravallion, 1992, Growth and Redistribution Components of Changes in Poverty Measures: A Decomposition with Applications for Brazil and India in the 1980s, *Journal of development economics* 38: 275-295.

Direction de la Prévision et de la Statistique (2004). *La pauvreté au Sénégal : De la dévaluation de 1994 à 2001/02*. Ministère de l'économie et des finances, République du Sénégal, Dakar

Echevin, D., C. Tsimpo, et Q. Wodon, à paraître, Migration, Remittances and Poverty in Senegal, dans Q. Wodon, éditeur, *Migration, Remittances, and Poverty: Case Studies from West Africa*, World Bank Working Paper, World Bank, Washington, DC.

Fofana, I., J. C. Parra Osorio, et Q. Wodon, 2009, Exports and Labor Income by Gender: A Social Accounting Matrix Analysis for Senegal, dans M. Bussolo and R. E. De Hoyos, éditeurs, *Gender Aspects of the Trade and Poverty Nexus: A Macro-Micro Approach*, World Bank and Palgrave MacMillan, Washington, DC.

Foster, J., E. Greer, et E. Thorbecke, 1984, A class of Decomposable Poverty Measures, *Econometrica* 52(3): 761-765.

de l'année 2008 suggèrent que la part de la population en pauvreté aurait pu augmenter de 2.5 points de pourcentage suite à cette augmentation de prix, de telle sorte que 53.3 pourcent de la population serait pauvre. Plus généralement, si on fait une hypothèse d'augmentation à terme des prix d'environ 25 pourcent pour cinq produits de base principalement importés, on pourrait observer une hausse de l'incidence de la pauvreté de plus de cinq points de pourcentage.

Ki, J. B., S. Faye, et B. Faye, 2006, Multidimensional Poverty in Senegal: a Non-monetary Basic Needs Approach, Cahiers de recherche PMMA 2005-05, Quebec.

Koopman, J., 2009, Globalization, Gender, and Poverty in the Senegal River Valley, *Feminist Economist*, 15(3): 253-285.

Ravallion, M., 1994, *Poverty Comparisons*, Chur, Switzerland: Harwood Academic Publishers.

Ravallion, M., et S. Chen, 2003, Measuring Pro poor growth, *Economics Letters* 78: 93-99.

Ravallion, M., et M. Huppi, 1991, Measuring Changes in Poverty: A Methodological Case Study of Indonesia During an Adjustment Period, *World Bank Economic Review* 5:57-82.

République du Sénégal, 2006, *Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté-2, 2006-2010*, Dakar.